

Annick GIRARDIN  
Député  
Conseiller Territorial  
de la Collectivité Territoriale  
de Saint-Pierre-et-Miquelon

-----

Assemblée nationale  
126, rue de l'Université

75355 Paris cedex 07 SP

Tél. 01 40 63 15 39  
Fax 01 40 63 15 40

[agirardin@assemblee-nationale.fr](mailto:agirardin@assemblee-nationale.fr)  
[www.annickgirardin.fr](http://www.annickgirardin.fr)

Paris, le 3 décembre 2007

Mme Michelle ALLIOT-MARIE  
Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer

et des Collectivités territoriales  
Place Beauveau  
75008 Paris

Madame le Ministre,

Vous n'êtes pas sans savoir que le dossier "Interpêche" est un sujet sensible et que la population de Saint-Pierre-et-Miquelon est dans l'attente d'une réponse du Gouvernement quant à la reconduction de la convention d'aide au maintien de l'emploi.

Dans un premier temps, chacun a accepté d'attendre les conclusions de l'audit confié à "COFREPECHE", qui devait servir de support à une décision de l'Etat.

A partir du moment où cette société a rendu son rapport et que, en l'attente de sa communication publique, certaines informations préoccupantes quant à ses conclusions circulent dans notre archipel, la tension est montée d'un cran et l'attente devient chaque jour plus pressante. J'ai moi-même été dans l'obligation de répondre aux questions pressantes des journalistes de RFO sur cette question.

Vous connaissez le contexte économique difficile de l'archipel, vous savez ce que représente Interpêche, soit plus de 60 familles, et l'impact de leur pouvoir d'achat sur notre économie en faillite.

Je souhaite que l'Etat renouvelle son soutien à la société Interpêche de façon à ce que celle-ci puisse maintenir son activité durant toute l'année 2008 et poursuive son développement des process de traitement de certaines espèces porteuses en termes de diversification de l'activité.

Mais au-delà, cette année supplémentaire devra être mise à profit pour réaliser un "Plan Pêche" qui aura pour objectif la restructuration de la filière pêche et aquaculture. Ce travail

pourrait constituer la traduction concrète de l'audit COFREPECHE.

L'archipel a besoin d'une réponse pour la mi-décembre ; c'est du moins le délai que les salariés ont demandé au Préfet de l'archipel et aux élus de respecter, demande qui me semble plus que légitime en cette fin d'année et face à l'incertitude quant à leur avenir.

Je sollicite donc l'organisation en urgence d'une table ronde à Paris avec les Ministères concernés, l'ensemble des élus de l'archipel, le directeur de la société Interpêche et un représentant du personnel. Après avoir vérifié l'emploi du temps des élus de l'archipel, je peux vous dire que le 14 décembre, le Président du Conseil territorial, le Sénateur et moi-même serons tous sur Paris.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Madame le Ministre, de croire à l'expression de ma plus haute considération.

Le Député,

Annick Girardin